



B.P. 2396 YAOUNDE , Rue 3391 Nkolbikok; Tél : (237) 691 14 25 52/ 677 603 462/ 222 23 12 73 /222 23 12 74  
E-mail : [mipromalosecrétariat@gmail.com](mailto:mipromalosecrétariat@gmail.com) ; [contact@mipromalo.cm](mailto:contact@mipromalo.cm) ; Site web : [www.mipromalo.cm](http://www.mipromalo.cm)

## DECISION N°001/D/MIPROMALO/DG/DAG/SDBC/SM/BEPM/26

PASSEE PAR TACITE RECONDUCTION SUITE AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL  
OUVERT N°001/AONO/MIPROMALO/DG/CIPM/DAG/SDBC/SM/24 DU 16 DECEMBRE 2024  
RELATIVE AUX PRESTATIONS DE GARDIENNAGE DES PERSONNELS ET LOCAUX DE LA  
MIPROMALO AU TITRE DE L'EXERCICE 2026 (EN PROCEDURE D'URGENCE).

### LE DIRECTEUR GENERAL DE LA MIPROMALO

- Vu la Constitution ;  
 Vu la Loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut général des Etablissements Publics ;  
 Vu la Loi N° 2018/ 012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;  
 Vu la Loi N°2025/012 MINFI du 17 novembre 2025, portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;  
 Vu le décret N°90/1353 du 18 septembre 1990 portant création de la Mission de Promotion des Matériaux Locaux, modifié et complété par le décret N°2018/594 du 17 octobre 2018 portant réorganisation de la Mission de Promotion des Matériaux Locaux ;  
 Vu le Décret N°2010/025 du 28 janvier 2010 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Mission de Promotion des Matériaux Locaux ;  
 Vu le Décret N°2017/387 du 20 juillet 2017 portant nomination du Directeur de la Mission de Promotion des Matériaux locaux ;  
 Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;  
 Vu le Décret N°2019/320 du 19 Juin 2019 précisant les modalités d'application de certaines dispositions des lois N°2017/010 et 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant statut général des établissements publics et des entreprises publiques ;  
 Vu la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 portant application du Code des Marchés Publics ;  
 Vu la circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2026 ;  
 Vu le dossier d'appel d'offres national ouvert N°001/AONO/MIPROMALO/DG/CIPM/DAG/SDBC/SM/24 DU 16 DECEMBRE 2024 relative aux prestations de gardiennage des personnels et locaux de la MIPROMALO au titre de l'exercice 2026 (en procédure d'urgence).  
 Vu le rapport de la sous-commission d'analyse des offres de la MIPROMALO ;  
 Vu la nécessité de service.

### DECIDE

Article 1: L'ETS (AFROMNI) SARL, B.P: 276 GAROUA, N° R.C : RC/GOU/2005/B/128 A GAROUA, N° Contribuable : M010100014820D, Tel 699 832 684 / 677 964 412; a été retenu pour l'exécution de la lettre commande dont les références sont les suivantes:

N°	PRESTATION	MONTANT TTC (F.CFA)	DELAIS
1	GARDIENNAGE DES PERSONNELS ET LOCAUX DE LA MIPROMALO AU TITRE DE L'EXERCICE 2026	37 835 640	12 mois

Article 2 : Le promoteur dudit établissement, est invité à se présenter à la MIPROMALO pour l'établissement de la lettre commande y afférente.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé, le ..... 10/11/2026

LE DIRECTEUR GENERAL

Ampliations:

- DAG/SDBC/SM
- MINMAP
- ARMP
- INTERESSE
- S/CIPM
- Dossier



*Dr. Elhaby Boubakar  
Chercheur / Researcher*